6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : à LILLE N° 1.62 ; à ROUBAIX N° 2.23 ; à LENS N° 1.82

ABONNEMENTS — 3 Mois / 6 Mois / 1 An
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 / 9 fr. / 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 / 11 fr. / 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le numéro 5 Centimes

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Vendredi 23 Novembre 1906

LE SCANDALE DE L'INTENDANCE. — SUICIDE, à ARRAS, D'UN CAPITAINE

La suite des Inventaires dans la Région du Nord

LA METHODE ANARCHISTE

La Fédération dissidente du Pas-de-Calais, sur l'importance de laquelle tout le monde est à peu près d'accord maintenant, nous fait connaître, dans un long manifeste, les raisons qui l'ont amenée à refuser de faire l'unité minière.

Le rédacteur de ce manifeste, sortant des lieux communs dans lesquels les anarchistes excellent, va droit au but. Il ne s'attache pas tant à combattre la direction du Vieux-Syndicat, qui persiste à conserver à la présidence et dans son administration des membres investis d'un mandat législatif, qu'à faire le procès de notre méthode d'action. Ce que les dissidents ne veulent pas surtout, c'est de notre action « syndicale-mutualiste », pas plus, du reste, qu'ils ne veulent embrasser la religion néo-unioniste anglaise !

Ces partisans de la liberté absolue ne se sont pas inquiétés de l'opinion de la masse minière, de ces milliers de syndiqués qui, après la grève, sont venus à nous. A peine sont-ils une poignée, et cependant les conditions qu'ils nous posent sont impératives. C'est à prendre ou à laisser. Plus de « troupeau qui bêle aux appels des bergers ! » Plus de Déesse ! (lisez Caisse de résistance). Foin ! des réformes acquises, des luttes soutenues, des victoires remportées par *notre organisation ! Tout cela n'est que* vanité et inanité, comparé à l'émancipation intégrale, au syndicalisme transformateur, combatif, anti-étatiste !! de ces messieurs de l'Action directe, savonnés et présentés par le grand admirateur de Jacob.

Avec cela, on voudrait bien faire accroire à l'opinion publique que c'est le Vieux-Syndicat qui n'a pas voulu faire l'Unité. Par une audacieuse sophistication de la vérité, les anarchistes prétendent que nous donnons à notre organisation une allure politique, alors que nous n'avons en vue que l'organisation des ouvriers mineurs sur le terrain économique et que nous nous les préparons à de nouvelles batailles contre le patronat. Nous sommes mêmes menacés du pilori. *Vox populi !* Le journal de la Confédération sera saisi de notre nouvelle trahison.

Cela n'est pas pour nous déplaire. Je dirai même mieux : le manifeste de la Fédération dissidente devrait être lu par tous les ouvriers français syndiqués qui cotisent à la Confédération générale du Travail. Il faut, en effet, que les travailleurs sachent que MM. les libertaires considèrent les caisses de nos syndicats, dans lesquelles les grévistes puisent des munitions pour se battre contre les capitalistes, comme des « caisses de conservation bourgeoise !» comme des « œuvres réactionnaires ! »

Il faut que le prolétariat *sache où on* veut le conduire, ce que l'on exigera de lui dans les conflits entre le capital et le travail. La chose en vaut la peine.

Que dit la Fédération dans son manifeste :

« L'ouvrier est le créateur de toutes les richesses sociales et, logiquement, tout ce qui est entassé dans les entrepôts, dans les magasins, appartient aux ouvriers. Donc, quand le Vieux-Syndicat dit aux ouvriers d'économiser, sur un salaire insuffisant, une somme pour acheter en temps de grève ce qu'ils ont produit, c'est tenir un langage anti-socialiste et réactionnaire ».

Ainsi donc, l'ouvrier n'a pas besoin de cotiser : il n'aura qu'à prendre, au jour de la grève, ce qui lui appartient ; piller les magasins et les entrepôts de marchandises. L'ouvrier mineur, ne pouvant manger de la houille, aura naturellement le droit de dévaliser les commerçants dont les produits ont été créés par ses frères de travail. Chacun exercera à sa façon la reprise individuelle, car il ne faut pas espérer voir les signataires du manifeste de la Fédération se mettre à la tête du mouvement gréviste et mettre en pratique les belles théories qu'ils prêchent en ce moment.

Voilà ce qu'on nous oppose, ce que l'on veut nous forcer à accepter. Ah ! le citoyen Salembier avait bien raison dimanche, à Lens, de mettre les ouvriers en garde contre ces apôtres de l'Action directe, qui ne veulent pas de l'unité minière parce qu'ils n'auraient plus leur raison d'être. Et cette raison d'être, quelle est-elle ? Il faut bien le dire : le Syndicat que les Compagnies redoutent le plus, c'est le nôtre, parce qu'elles savent que si nous sommes les adversaires des violences inutiles et impossibles, nous n'engagerions pas moins contre elles une lutte implacable le jour où elles oseraient porter une main coupable sur les salaires ouvriers. Tandis qu'elles ont tout intérêt à voir se développer les syndicats jaunes et les syndicats dissidents, qui nous attaquent avec une passion et une violence trop persistante pour qu'elle ne soit pas suspecte.

Mais ce n'est pas ce qui entravera notre marche en avant : les vitupérations furibondes dont nos militants sont l'objet ne les arrêtera pas dans leur propagande. Bientôt, il faudra se rendre à l'évidence et reconnaître que la presque unanimité des houilleurs du bassin approuve notre méthode.

D'ailleurs, il n'est pas dit que l'Union fédérale, avec laquelle nous avons fait l'unité sincèrement et loyalement au Congrès de Paris fera siennes les déclarations des anarchistes du Pas-de-Calais.

Nos amis doivent se souvenir de la grève de Monceau-les-Mines, de cette héroïque résistance qui ne dura aussi longtemps que parce que les mineurs avaient de l'argent. Ils n'ont pas oublié cette belle victoire ouvrière.

Quant à nous, ce n'est pas au moment où le parti socialiste reconnaît plus que jamais la nécessité d'organiser le prolétariat politiquement et économiquement, où nous préparons dans nos syndicats, dans nos sociétés de coopération les cadres d'une société meilleure pour la réalisation de laquelle nous avons besoin de conquérir les pouvoirs publics, que nous tomberons dans le piège grossier que nous tendent des professionnels de l'agitation.

Depuis que nous avons vu de malheureux ouvriers risquer leur vie et leur liberté pour tenter de changer la société actuelle et les grands chefs du sabotage se tenir prudemment à l'écart des baïonnettes, nous sommes fixés sur la valeur de certains arguments.

Emile BASLY.
Député du Pas-de-Calais.

LIBRES PROPOS

Aux Petits Commerçants

Les commerçants, — des plus petits aux plus gros pourvu qu'ils soient patentés depuis au moins cinq ans dans l'arrondissement où ils sont présentement domiciliés — vont être conviés à exercer dans quelques jours, — le 2 décembre prochain, — un droit électoral spécial.

Ils auront à désigner, par le bulletin de vote, ceux d'entre les divers candidats aux fonctions de juges consulaires qui, pour une période déterminée, soit comme titulaires, soit comme suppléants, pourront être un jour ou l'autre, les arbitres décisifs de leur situation commerciale.

De pareilles élections, quelque spécialisées soient-elles, revêtent donc une importance qui ne le cède en rien aux élections politiques. Ce sont les intérêts les plus directs, les intérêts matériels, les intérêts vitaux des commerçants qui sont en jeu, car, parodiant des vers célèbres, il est permis de dire que les « petits » — le poète a dit les « misérables », — doivent surtout redouter les jugements des « puissants ».

Or, jusqu'à présent et à de très rares exceptions près, les commerçants petits et moyens ont laissé à de gros et riches négociants, — d'esprit rétrograde pour la plupart, — ils ont laissé à des « gens arrivés » le soin de trancher de leurs litiges commerciaux.

Souvent l'on s'est demandé si le mouton voterait pour le boucher, dans le cas où il jouirait du droit électoral avec l'intelligence de le faire servir à ses intérêts...

Et tous ceux qui se sont posé cette question, — bien oiseuse, nous le reconnaissons, — ont répondu que le mouton, édifié par l'exemple des grenouilles demandant un roi, ne serait pas assez bête pour aiguiser le couteau de son ennemi naturel.

Eh bien, les électeurs consulaires font ce que le mouton est prétendu incapable de faire !

Soit grâce à une indifférence qui se traduit par une abstention en masse dans l'exercice du droit de vote que leur donne la loi de 1807 étendue par la loi de 1883, soit en portant à la judicature commerciale des hommes dont les intérêts particuliers ou de caste sont divergents des leurs, ils renoncent aux garanties de justice paternelle, sage et avisée que le législateur a voulu leur donner, quand il a institué des tribunaux de commerce et surtout, quand il a soumis les juges de ces tribunaux au Suffrage professionnel.

Une sorte d'aristocratie commerciale s'est donc ainsi constituée et elle a monopolisé l'exercice de la justice consulaire, c'est-à-dire l'appréciation et la sanction des innombrables affaires qui ressortissent des tribunaux de commerce...

Or, qui donc est attrait le plus fréquemment à la barre de ces tribunaux ? Quelquefois de gros commerçants procéduriers, mais le plus souvent ce sont les moyens et les petits commerçants, momentanément gênés ou injustement pressurés par des fournisseurs trop exigeants ou rapaces.

Sans doute la loi est la loi, mais il y a des manières de l'appliquer, de l'apprécier ; et le « bon juge » sait en atténuer les duretés, sur tout quand, ainsi qu'il arrive fréquemment, les conséquences de sa sentence peuvent être irréparables.

Nous le demandons : entre deux juges, l'un qui a toujours plané dans les sphères dorées du haut commerce ou de la haute industrie, et l'autre qui a vécu les difficultés, les souffrances, les misères d'en bas, est-ce que celui-ci ne sera pas plus conciliant, plus fraternel, plus humain que celui-là, dans la mesure, bien entendu, où la justice le lui permet ?

Poser la question, c'est y répondre et c'est en même *temps indiquer* leur devoir aux petits et moyens commerçants, dans le scrutin du 2 décembre prochain.

Quant à nous, qui nous faisons toujours un souci scrupuleux de soutenir les intérêts des humbles, nous appuierons, dans tous les arrondissements où il s'en présentera, les candidats du prolétariat commercial.

Nous ne demandons pas à ces candidats quelle est leur étiquette politique, mais seulement s'ils prennent l'engagement formel de défendre les justiciables, en équité, et d'épuiser tous les moyens de conciliation avant de prononcer *irrévocablement sur leur sort.*

Puissent les commerçants qui nous lisent s'inspirer de ces déclarations non seulement pour user, cette fois, de leur droit électoral, mais encore et surtout pour tirer de leur coupable torpeur ceux qui, dans leur entourage, sont jusqu'alors restés indifférents au choix et à la nomination des juges consulaires !

G. SIAUVE-EVAUSY.

N. B. — Nous publions, à nos Informations Régionales, la liste des candidats présentés par le Comité Indépendant d'action et de défense du petit commerce, à l'élection du Tribunal de Commerce pour la circonscription de Lille ; et nous faisons des vœux pour que l'exemple donné par ce Comité soit partout imité.

G. S.-E.

CHRONIQUE

UNE GRANDE AME

Il est des êtres merveilleux et délicieux qui, fort heureusement, semblent placés ici-bas pour nous engager à ne pas désespérer de l'espèce humaine et pour faire compensation avec un grand nombre de sots, de méchants, ou d'insignifiants que l'on rencontre sur le chemin de la vie. Ces êtres exquis, privilégiés sans le savoir, font tout avec simplicité et rendent les gens plus heureux ou meilleurs par leur seule présence, par le seul fait que le hasard ou la fatalité nous mettent en leur présence.

Un de ces types de beauté, de simplicité, — on dirait presque de sainteté, si ce terme n'était pas un peu spécial — vient de disparaître. On en a vraiment trop peu parlé, car quelques lignes d'échos dans les journaux ne donnent pas suffisamment l'idée de cette exemplaire physionomie. Mais quoi, il n'y a pas d'anecdote à glaner, pas d'intérêt à ménager, pas de cabotinage à applaudir, à peine un sujet de conversation. Alors ?... Alors, justement, il faut en parler un peu, par coquetterie et par devoir.

La disparue dont je parle était Mlle Botard, surveillante de la Salpêtrière et chevalier de la Légion d'honneur. A la vérité, elle était déjà disparue depuis trois ou quatre ans, ou plutôt en retraite. Elle avait quatre-vingt-quatre ou quatre-vingt-cinq ans. Elle avait conservé, à cet âge avancé, sa stature droite, son visage sévère, encadré de cheveux blancs, ses yeux vifs et graves, son air de bonté triste. On ne l'avait pour ainsi dire jamais vue sourire. Elle soignait doucement, sérieusement, les pauvres épaves de la vie qui arrivaient dans son service. Elle était comme l'incarnation de la pitié, d'une sorte de pitié impersonnelle, résignée, austère. Jamais elle ne se départit de sa vigilance, jamais elle ne sembla croire à autre chose qu'à l'immédiat. Une crise arrive, on la soigne. Une souffrance plus vive tord le malade sur son lit d'épreuves, on cherche à l'apaiser. Pourquoi essayer à en savoir plus long, « en faire davantage ? Mais cela, quand on le fait avec régularité, sans fatigue, avec une égalité pleine de force et de douceur, pendant soixante années, cela devient admirable.

Avec soixante fois trois cent soixante-cinq journées, qui ne sont signalées par rien d'extraordinaire, on arrive à faire de l'extraordinaire ; avec une tâche modeste, sans l'occasion d'accomplir une action d'éclat et de dire autre chose que le banal dialogue qu'une conversation d'hôpital, on finit par faire du sublime. C'est pour cela que la physionomie de Mlle Botard méritait d'être signalée comme une des moins remarquées et une des plus remarquables de notre époque. Elle ne fit jamais parler d'elle. N'est-ce pas déjà là quelque chose d'exceptionnel ?

Pourtant, on avait fini par distinguer Mlle Botard, bien malgré elle. Charcot faisait, à cette époque, ses célèbres expériences sur l'hystérie et la suggestion hypnotique. Ses conférences, qui étaient un véritable événement scientifique et artistique (car Charcot était, à sa façon, un grand artiste), faisait défiler un grand nombre de pauvres filles et femmes détraquées qui accomplissaient de véritables performances dramatiques, bien sans le vouloir, et par cela même d'autant plus saisissantes.

Mlle Botard amenait et ramenait les sujets et l'on ne put ne pas remarquer sa belle physionomie grave et sévèrement compatissante. Un peintre acheva de la populariser en retraçant ces scènes dans un tableau qui fut fort reproduit. Mais l'héroïne de cette peinture ne parut pas s'apercevoir de cette popularité. Elle ne fut pas infatuée d'être répandue à plusieurs milliers d'exemplaires. A vrai dire, elle ne le su peut-être pas, ou du moins elle le sut fort peu. Elle avait trop de souffrances à veiller, trop de bonnes paroles à donner à ses hystériques, trop d'attention à apporter à l'exécution des ordonnances. Puis, que lui importait ? Elle avait vu tant et tant de gens et de choses, de médecins et de malades, tant de terribles réalités que les images devaient avoir pour elle beaucoup d'insignifiance.

Elle était stoïque dans sa bonté. J'ai toujours cru que cette admirable femme avait dû avoir, au début de sa vie, quelque grande peine, quelque terrible commotion, qu'elle conservait elle-même l'aspect d'un être qui n'a jamais été consolé. Elle avait beaucoup d'autorité sur ses malades, même les plus rebelles, les plus exaspérées. Peut-être cette autorité tenait-elle à ce que ces malheureuses filles sentaient que leurs douleurs physiques n'étaient rien au prix, sinon de la douleur, du moins du « sens de la douleur » que possédait Mlle Botard. Comme elle n'était pas de ces insupportables indiscrètes qui éclatent de santé auprès des infortunes et croient que, parce qu'elles ont beaucoup d'entrain, réconfortent les malades par leur propre aspect luxuriant, elle était en plus parfaite harmonie avec sa mission et en plus complète correspondance avec ses patientes.

Il vint un moment où elle dut renoncer à son service. On lui donna une petite maison dans les immeubles dépendant de l'hospice ; elle avait un jardin, peut-être un livre ou deux, et surtout beaucoup de souvenirs. On la vénérait ; elle s'est éteinte tout doucement, laissant une œuvre inconnue de tous, et un exemple dont tous devraient profiter. Son œuvre, c'était la douceur, l'assiduité, et la sympathie... Sa silhouette familière hantera longtemps encore les vieux bâtiments, les tristes jardins et les blanches chambres particulières.

Voilà, sans doute, une causerie bien lugubre.

Tant mieux ! on ne peut pas toujours rire comme des fous... Demandez aux folles que soigna Mlle Botard.

Arsène ALEXANDRE.

Le Ministère du Travail

Les bureaux du nouveau Ministère vont être installés dans les locaux de l'archevêché de Paris

Le gouvernement vient d'examiner la question de l'installation du ministère du travail, provisoirement logé rue de Bellechasse.

Après une étude sérieuse des différents locaux proposés, le Conseil a décidé définitivement d'installer Viviani et ses bureaux dans les vastes locaux de l'archevêché de Paris rue de Varenne, aussitôt après le 11 décembre 1906, date officielle de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Le 12 décembre, le cardinal Richard devra donc évacuer pour faire place à Viviani.

Cette simple interversion de résidence, qui va faire hurler les cléricaux, aura pour le public une signification intéressante, et les gens qui savent réfléchir y verront un signe des temps nouveaux.

L'archevêché, c'était le repaire des parasites de la réaction cléricale.

Le ministère du travail présentera, à cet égard, une antithèse absolue.

Après les représentants des oisifs, qui vivent de la crédulité humaine, il y aura les hommes d'initiative et d'énergie, qui se proposent de diriger l'activité des travailleurs.

Le public comprendra cette opposition : il en approuvera le principe et y applaudira. L'archevêque c'était la sorcellerie moyenâgeuse, c'était l'obscurantisme, c'était le passé.

Le ministère du travail, ce sera la science moderne, la certitude positive, le présent et l'avenir.

Ceci devait tuer cela, mais c'est assurément une bonne inspiration qui a fait loger le ministère du travail et du « progrès social » dans les établissements qui ont servi d'asile au prétendu religieux.

Etrange Signal

Les journaux italiens racontent que M. Marconi, l'inventeur de la télégraphie sans fil, reçoit quotidiennement, entre minuit et une heure, dans une station des Iles-Britanniques où il a installé un poste, un message, toujours le même, qui n'a pu être encore déchiffré et qui se traduit par trois points.

Il n'y aurait là aucun mot d'aucune langue terrestre connue et M. Marconi se demande si cet incompréhensible et mystérieux signal n'est pas envoyé par les habitants de la planète Mars.

Qui sait ?

Hygiène Publique

Peu à peu, les prescriptions de l'hygiène élémentaire font leur chemin, à l'étranger. Voici que l'interdiction formelle de cracher par terre vient d'être proclamée dans les grandes villes du Canada, sous peine d'amende et de prison.

A Montréal, l'autre semaine, le nouveau règlement prohibitif a été affiché sur les murs, et les arrestations de contrevenants ont aussitôt commencé.

Quinconque est surpris crachant sur les trottoirs, sur la chaussée, ou dans les voitures de chemins de fer, tramways, dans les bateaux, dans les lieux de réunions, salles, églises ou tous autres édifices publics, est appréhendé et déféré au « recorder », juge de simple police, qui fixe la peine.

ÉCHOS ET NOUVELLES

On vient de vendre, à Berlin, une importante collection de tableaux.

Les chefs-d'œuvre foisonnaient. Citons les prix fabuleux atteints par quelques toiles :

Un portrait de Rembrandt, par lui-même, a été adjugé à 225,000 francs ; un portrait peint par Rubens, et représentant le consul Frédéric Marselar, a obtenu 105,000 francs ; un Albert Cuyp, 90,000 francs ; deux portraits en pied de Van Dyck, 74,000 et 90,000 francs ; une peinture de Nicolas Lancret, 89,000 francs ; un portrait par Franz Hals, 36,000 francs ; quatre tableaux de Adriaan van Ostade, 195,000 francs.

Six Téniers, pourtant, n'ont fait que 37,500 francs.

× ×

M. Carnegie vient de faire don d'une somme de 250,000 francs à l'Université de Saint-Andrew, et tout le monde vante sa générosité.

Sait-on ce qu'elle représente ?

M. Carnegie possède un milliard et demi. Or, 250,000 francs représentent 10 pour cent sur 2,500,000 francs, 1 pour cent sur 25 millions, un pour mille sur un milliard et « 1 pour six mille » sur un milliard et demi.

Donc, le monsieur qui possède 100,000 francs et fait don d'un louis est plus généreux que M. Carnegie. Et quant à ceux qui, tout en gagnant 2,000 francs par an et même moins trouvent moyen « de se fendre » souvent de 50 centimes pour une charité quelconque, leur magnanimité est quatre fois plus grande que celle du milliardaire américain.

× ×

Un jeune Marocain a été récemment condamné pour avoir volé 25 pesetas, à recevoir trois mille (3.000) coups de corde.

Le patient est mort quelques heures après l'exécution du jugement.

Le Scandale de l'Intendance
DE LILLE

Un évènement tragique. — Le capitaine A. se suicide dans un hotel, à Arras. — L'affaire n'est pas close. — Elle ne fait que commencer

Hier, après-midi, notre correspondant d'Arras nous informait qu'un capitaine bien connu dans cette ville, où il avait épousé la fille d'un honorable négociant, venait de se suicider dans une chambre de l'Hôtel du Commerce.

S'agissait-il du capitaine A... dont la « Petite République » avait annoncé l'arrestation à Toul,— information qui nous avait amené à sortir de la réserve que nous nous étions jusqu'alors imposée au sujet des scandales de l'Intendance, scandales que nous connaissions depuis plus d'un mois ?

Le doute n'est pas possible.

C'est bien le capitaine A... qui a mis fin à ses jours, par le poison, afin d'échapper aux graves responsabilités qui pesaient sur lui.

Mais alors, le capitaine A... n'avait pas été mis en état d'arrestation, à Toul, comme le disait la « Petite République » ?

Non, le capitaine A... n'avait pas été, à proprement parler, incarcéré : il avait été mis aux arrêts de rigueur et une surveillance étroite avait été établie, par ordre supérieur, autour de son domicile en attendant que vinssent de nouvelles instructions.

Ces instructions arrivèrent, à Toul, avant-hier et elles portaient que le capitaine A... devait immédiatement se rendre à Lille pour y être entendu par une commission d'enquête et confronté avec son ancien chef de service, le commandant G..., gravement inculpé, lui aussi, et son ancien subordonné et complice, dit-on, le sergent rengagé X...

Le capitaine A..., sur le vu de ces instructions, fut donc invité à partir immédiatement pour Lille. Mais il s'arrêta à Arras, s'étant sans doute convaincu, en cours de trajet, qu'il lui serait impossible de réfuter les charges accablantes accumulées contre lui.

Alors, il résolut d'en finir...

A-t-il vu, avant de mourir, les parents de sa malheureuse femme que le spectacle de ses débauches et ses mauvais traitements ont conduite au tombeau ?

S'il les a vus leur a-t-il demandé de lui pardonner ses crimes, par pitié pour les deux pauvres enfants innocents qu'il laisse à leur charge ?

Nous l'ignorons et nous n'insisterons pas. La Justice elle-même recule devant la Mort et ce n'est pas nous qui essayerons de fouiller ses secrets. Paix donc aux cendres de ce malheureux et puissent les siens ne pas avoir trop à souffrir de ses méfaits !

Ceux qui doivent trembler

L'événement tragique dont on vient de lire le récit ne met pas fin au scandale que nous avons été les premiers à dénoncer, dans un intérêt général.

Il ne fait que le préfacier sinistrement.

Le capitaine A... était bien le coupable que nous avons dit. Sa mort même en témoigne. Mais il n'était pas le seul coupable. Il en est qui lui survivent et qui, trop lâches pour imiter son geste de désespoir, vont s'employer à noircir encore sa mémoire pourtant suffisamment souillée.

Ceux-là qui furent ses complices, qui couvrirent ses criminelles manœuvres ont déjà essayé de se couvrir de ses tares, pour échapper à un juste châtiment. C'est eux qui l'ont dénoncé ; c'est sur leur dénonciation qu'il fut mis d'abord aux arrêts de rigueur puis invité, ensuite, à comparaître devant la commission d'enquête réunie à Lille.

Nous allons donner toutes les précisions permises sur ces vilenies vraiment abominables.

Le commandant G... et le sergent X...

Quand, il y a quelques mois, le contrôleur général Hagron vint à Lille pour examiner, documents à l'appui, le bien ou le mal fondé de la dénonciation envoyée contre le service des subsistances militaires par trois officiers subalternes qui avaient écrit isolément au Ministre de la Guerre, il se rendit tout naturellement chez le commandant G..., chef de ce service.

Le commandant ou « principal » le prit alors de très haut. Il jura ses grands dieux que les dénonciations adressées au Ministre, — c'était à cette époque M. Etienne, — n'étaient que pure calomnie et dans un geste théâtral il proféra « qu'il couvrait tous ses subordonnés ! »

Mais le contrôleur général ne s'en laissa pas imposer. Pendant plusieurs jours, il s'appliqua à une besogne minutieuse et impartiale de vérification et, bientôt, il acquit la certitude que, malheureusement, les malversations dépassaient de beaucoup, en gravité, tout ce qu'il avait d'abord pu s'imaginer.

Il rentra à Paris, les mains pleines de preuves et, quelques jours après, les punitions tombèrent dru, non seulement dans le service du commandant G... mais dans certains services régimentaires adéquats, frappant ainsi des hommes d'une probité indéniable, de bons et loyaux soldats, dont le seul tort avait été de croire le commandant G... et ses subordonnés incapables de la moindre indélicatesse.

Le commandant G... prit peur, en ce moment, et c'est alors que, de concert avec le sergent rengagé X..., il décida de rejeter toutes les responsabilités sur le capitaine A... dont la vie de « bâton de chaise » prêtait déjà suffisamment à la critique.

On sait le reste en ce qui concerne le capitaine A...

L'Enquête continue...

Mais, nous le répétons, le suicide du capitaine A... n'arrêtera pas l'œuvre de la Justice. Nous savons de bonne source que le général Picquart, tenu au courant de cette grave affaire, depuis son arrivée au Ministère, est résolu à poursuivre toutes les responsabilités, militaires et civiles, — car il est des « civils » notoires qui sont aussi gravement compromis.

Mercredi, le commandant G... a comparu devant la commission d'enquête qui est chargée de faire la lumière complète et par tous les moyens.

Que s'est-il passé au cours de cette séance ? Il nous est impossible de le dire. Cependant, d'après les bruits que nous avons recueillis, le commandant G... se serait montré particulièrement violent contre le capitaine A... — en ce moment en route pour Lille et qui a terminé son voyage à Arras dans les conditions si tristes que l'on sait ! Quant à lui, commandant, il ignorait tout ce qui se tramait sous ses yeux.

L'arrogance du commandant G... s'explique par un incident qu'il nous faut relater.

Nous avons dit, dès le premier jour, que les services des subsistances avaient été inopinément inspectés sur la dénonciation isolée de trois officiers.

Or, à force de sollicitations, le commandant G... aurait obtenu que l'un de ces officiers, M. Sch..., se rétractât.

Nous n'insisterons pas.

D'ailleurs, en voici suffisamment sur cette grave affaire, pour aujourd'hui. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ses suites.

× ×

En passant, nous est-il permis de faire observer que ceux de nos confrères qui traitaient d'ambiguës ou de fantaisistes nos informations sur le scandale de l'Intendance, sont obligés de convenir aujourd'hui qu'il y a quelque chose de pourri dans le service des subsistances militaires ? Et ce n'est pas la viande...

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE DU MATIN

Paris, 22 novembre. — La Chambre, pour activer la discussion du budget, avait décidé, on s'en souvient, de siéger le matin, le mardi et le jeudi. Conformément à cette décision, la première séance matinale s'est tenue aujourd'hui au Palais-Bourbon. Comme toujours, ces séances sont peu fréquentées, et rares sont les députés qui se font remarquer par leur assiduité.

M. BRISSON, monte au fauteuil présidentiel à neuf heures sonnant. La salle est presque vide, mais, peu à peu, les bancs se garnissent et l'on aborde aussitôt la discussion du budget de 1907.

Budget de l'Agriculture

On commence par le budget de l'agriculture.

BARON, député socialiste des Bouches-du-Rhône, déclare qu'il interpellera le gouvernement après le vote du budget sur la situation de l'agriculture méridionale, mais il tient à signaler dès maintenant, les ré-